



La gestion des rapatriés de Libye dans la commune de Tchintabaraden (Niger) : les défis de l'urgence et du durable

Harouna Mounkaïla*

Résumé

La guerre en Libye en 2011 a provoqué le départ précipité de plusieurs centaines de milliers de ressortissants étrangers. Le Niger, pays de départ et de transit vers la Libye, a enregistré entre février 2011 et juillet 2012 l'arrivée sur son territoire de près de 114 500 personnes, dont 6 278 non Nigériens, selon les statistiques officielles (Comité *ad hoc* 2012). Cet afflux massif de population est intervenu, au Niger, dans un contexte politique marqué par une transition militaire faisant suite au coup d'État militaire du 18 février 2010, alors que le pays faisait face, pour la deuxième année consécutive, à une crise alimentaire.

Ces facteurs ont contribué à alimenter le discours sur les risques liés aux répercussions sociales, économiques et sécuritaires de cette migration inversée. Ainsi, pour nombre d'observateurs, ces retours précipités, qui constituent un manque à gagner important pour de nombreux ménages attendant des transferts d'argent plutôt que des bouches à nourrir, risquaient d'aggraver la crise alimentaire et d'accroître l'insécurité.

En s'appuyant sur les résultats d'une recherche réalisée en 2011 auprès des acteurs de la gestion de ces retours précipités dans la commune de Tchintabaraden, cet article met en évidence la pluralité des modes de gestion de ces retours dont les logiques s'articulent entre urgence et durabilité.

Mots clés : Tchintabaraden, risque sécuritaire, migration de retour

* Enseignant-chercheur, Département de Géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, Email : hzada99@yahoo.fr

Abstract

In 2011 the war in Libya caused the departure of hundreds of thousands of foreign citizens. Niger, which shares a border with Libya, recorded nearly 114.100 arrivals of people in its territory between February 2011 and July 2012, including 6,278 foreigners according to official statistics. This massive population influx occurred in Niger within a political context marked by military transition, following the military overturn of 18 February 2010, as the country was simultaneously facing a food crisis for the second consecutive year. These factors have opened the debate about the social, economic and security implications of this reverse migration. For many observers these arrivals have brought significant shortfall to many households as they now have more mouths to. It is believed that this might worsen the food crisis and increasing insecurity in the country. Based on results of a research conducted in 2011 among the returnees in Tchintabaraden township, this article highlights the impact of the migrant influx.

Keywords: Tchintabaraden, security risk, reverse migration.

Introduction

Issue d'un mouvement de contestation populaire contre le régime du colonel Kadhafi (au pouvoir depuis 1969) commencé le 15 février 2011, la guerre en Libye a provoqué le départ précipité de plus de 706 000 ressortissants étrangers (OIM 2012). Ces mouvements de repli ont été tantôt spontanés, tantôt organisés par des pays d'origine, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et d'autres organisations humanitaires.

Le Niger, pays de départ et de transit vers la Libye, a enregistré entre février 2011 et juillet 2012 l'arrivée sur son territoire, par voies aérienne et terrestre, de 114 500 personnes, dont 6 278 non Nigériens, selon les statistiques officielles (Comité *ad hoc* 2012). Parmi ces derniers se trouvaient à la fois un grand nombre de travailleurs migrants installés en Libye depuis de nombreuses années, des anciens membres de la légion islamique du colonel Kadhafi, ainsi que des mercenaires recrutés plus récemment par son régime pour combattre la rébellion¹.

Ces retours massifs sont intervenus dans un contexte politique marqué par une transition militaire faisant suite au coup d'État du 18 février 2010, alors que le pays faisait face, pour la deuxième année consécutive, à une crise alimentaire. Le déficit céréalier était alors estimé à 692 500 tonnes, soit 18 pour cent des besoins céréaliers du pays (Ministère du Développement agricole, 2013).

Ces retours précipités qui constituent un manque à gagner pour de nombreux ménages attendant des transferts d'argent plutôt que des bouches à nourrir, risquaient d'aggraver la crise alimentaire et l'insécurité². Ainsi, le

rapport d'une mission effectuée en avril 2011 par les membres du comité ad hoc chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de la Côte d'Ivoire et de Libye dans le département de Gouré, l'une des régions les plus affectées par ces retours, signalait les risques de dégradation de la situation sécuritaire, en l'absence d'encadrement des jeunes ayant combattu aux côtés des troupes libyennes restées loyales au régime du colonel Kadhafi.

Intervenant dans ce contexte politique et économique particulier, les retours ont été considérés comme un facteur potentiel de déstabilisation, de menace pour la sécurité intérieure. Ils ont été également perçus comme un problème national ayant suscité, pour sa gestion, la mobilisation de divers acteurs sociaux et politiques. Ainsi, à travers des déclarations, l'animation de conférences et l'organisation de concerts de soutien, des acteurs de la société civile ont interpellé les autorités nigériennes sur la nécessité de prendre en charge le rapatriement des migrants. À Niamey, un collectif dit des « rapatriés » de la Libye et de la Côte d'Ivoire (CORLI) a été mis en place par des migrants rentrés précipitamment avec, pour objectif prioritaire, de défendre leurs droits. Par l'intermédiaire de cette structure, ceux qui ont été rebaptisés localement les « retournés » ont pu dénoncer les promesses non tenues par les autorités nigériennes malgré, disaient-ils, les appuis financiers reçus de la part des partenaires techniques et financiers.

C'est dans ce contexte que l'État a mis en place, le 24 mars 2011, auprès du cabinet du Premier ministre, un dispositif national ayant pour mission de « faciliter la gestion du flux des Nigériens fuyant les zones de conflit en Côte d'Ivoire et en Libye, d'analyser toutes les dimensions du reflux et de proposer des solutions et mesures à prendre (à court, moyen et long termes) »³. Il s'agissait pour ce comité de maîtriser les effectifs des personnes fuyant la Côte d'Ivoire et la Libye, d'identifier des sites de transit et d'accueil des personnes arrivant en territoire nigérien, d'aider à la mobilisation des moyens nécessaires pour les accueillir puis les orienter en fonction de leurs lieux d'origine.

Outre ce dispositif national comprenant des comités régionaux, sous-régionaux et des cellules communales, évoluant parfois en marge, de nombreux partenaires techniques bi et multilatéraux comme l'OIM, le Comité international de la croix rouge (CICR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'USAID et des ONG locales et nationales se sont mobilisés dans la gestion de ces retours en appuyant de nombreux projets individuels et collectifs des migrants de retour.

Pour quelles raisons les autorités ont-elles accordé une telle attention à cette forme particulière de migrations ? Craignaient-elles que le caractère massif de ces mouvements de retour puisse déstabiliser le pays ? Dans quelle

mesure ces retours ont-ils constitué une épreuve supplémentaire à subir pour les pouvoirs publics nigériens plutôt qu'une opportunité à saisir ?

Au regard des enjeux et défis liés à ce reflux, nous nous interrogeons sur les politiques publiques mises en place dans l'urgence. Plus précisément, il s'agit de comprendre en quoi ces retours contraints sont susceptibles de constituer des facteurs de risque sécuritaire. Enfin, quelle peut être la résonance de ces politiques au niveau local ? C'est à répondre à ce questionnement que s'attèle cet article qui tire sa substance des résultats d'une enquête réalisée dans la commune de Tchintabaraden⁴ au Niger. Dans un premier temps, cet article montrera que les migrations nigériennes ont été parfois marquées par des retours contraints. Puis, il mettra en évidence les conséquences économiques et sécuritaires des retours de Libye. Enfin, une analyse des modes de gestion des retours dans la commune de Tchintabaraden sera proposée. Cette analyse insiste particulièrement sur l'absence de coordination des opérations engagées par les multiples acteurs et leur portée.

Une histoire migratoire ponctuée de retours contraints

Au Niger, les migrations internationales sont marquées de retours sous la contrainte, associés souvent aux mesures d'expulsions prises à l'encontre des migrants par certains pays d'accueil (Robin 1996 ; Bredeloup 2003). Ainsi, le Ghana, à la suite d'un arrêté de décembre 1969 portant réglementation du séjour des étrangers, a procédé à l'expulsion de deux millions d'étrangers en situation irrégulière. À cette occasion, le Niger a officiellement rapatrié 20 000 de ses ressortissants (Mounkaïla 2003). En 1983 et 1985, le Nigeria recourut à son tour à l'expulsion d'étrangers qualifiés d'immigrants illégaux. Les refoulements massifs de 1985 touchèrent plus de trois millions de personnes originaires pour la plupart des pays membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Tous ces pays étaient pourtant liés entre eux par le protocole de 1975 sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO (Sall 2005). Selon les sources officielles, près de 100 000 Nigériens ont été alors rapatriés par l'État nigérian (Mounkaïla 2003).

Au début des années 2000, la crise politique au Togo et surtout les événements du 19 septembre 2002 en Côte d'Ivoire ont provoqué le retour de milliers de migrants nigériens. Pour prendre en charge leur rapatriement et leur accueil, un comité a été mis en place en octobre 2002 sans que ce processus ne soit accompagné de programmes de réinsertion (Mounkaïla 2003).

En plus de ces cas de reflux, la décennie 2000-2010 a été marquée par le refoulement fréquent de migrants aux frontières septentrionales du Niger

avec la Libye et l'Algérie. Des expulsions collectives ont été aussi organisées par ces deux pays et le Nigeria (Brachet 2007; Mounkaïla 2008). En avril 2006, le Niger a accueilli et assisté 4 500 migrants expulsés de Libye, s'appuyant sur un comité régional mis en place à Agadez en octobre de la même année (Mounkaïla 2007).

Par ailleurs, entre mars 2011 et février 2012, le Niger a enregistré le retour sur son territoire d'environ 1 400 personnes expulsées du Nigeria après avoir été accusées d'être en lien avec la secte islamiste Boko Haram⁵.

Enfin, en 2011, le conflit armé post-électoral en Côte d'Ivoire a entraîné à nouveau le retour précipité de plusieurs dizaines de milliers de migrants nigériens. Officiellement, 20 000 d'entre eux ont alors été rapatriés (Comité *ad hoc* 2012).

La guerre en Libye a provoqué également le retour de 114 500 Nigériens entre février 2011 et juillet 2012, dont 12 958 ressortissants de la commune de Tchintabaraden, selon la cellule communale mise en place. Si, dans les premiers cas, les autorités nigériennes ont accueilli et acheminé les migrants dans leurs lieux d'origine, pour ce qui concerne les rapatriés de Libye, elles se sont aussi préoccupées de leur réintégration dans le pays. Pour comprendre les raisons d'un tel engagement, il convient de s'interroger sur les conséquences sociopolitiques et économiques de ces retours précipités.

Les retours précipités de migrants à Tchintabaraden : du manque à gagner au risque sécuritaire

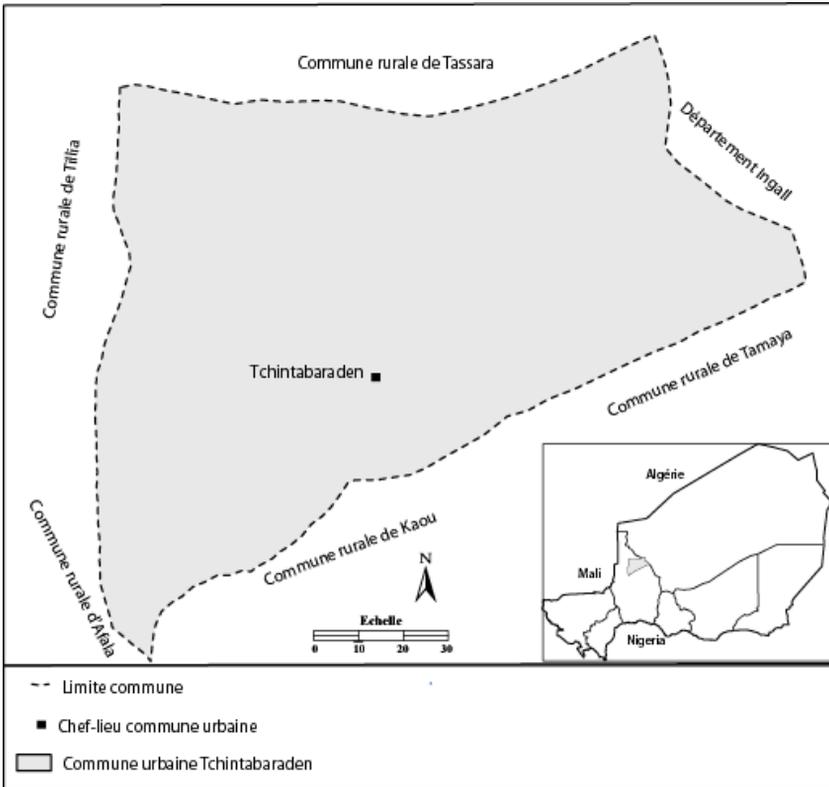
Pour comprendre les enjeux et défis présidant aux retours contraints de Libye dans la commune de Tchintabaraden, l'analyse du profil migratoire de cette commune est nécessaire. Cette analyse rend compte du contexte géographique et historique dans lequel s'inscrivent les dynamiques migratoires actuelles. Elle met en évidence les différents flux migratoires qui traversent ou quittent Tchintabaraden et la connectent aux pôles migratoires majeurs d'Afrique de l'Ouest et du Nord.

Tchintabaraden : carrefour migratoire aux portes du Maghreb

Située au nord-ouest du Niger dans la région de Tahoua, la commune de Tchintabaraden couvre une superficie de 14 054 km² et abritait 79 889 habitants en 2012 (INS 2014). Elle fait partie de la zone à vocation pastorale du Niger, avec un climat de type sahélo-saharien marqué par une pluviométrie faible, en moyenne 298,5 mm par an. Cette zone est en proie à des sécheresses fréquentes dont les plus sévères sont celles des années 1974,

1984, 2004, 2010. Ces sécheresses et les crises pastorales et alimentaires qui les accompagnent ainsi que la rébellion des années 1990 ont rythmé les mouvements migratoires.

Carte 1 : Localisation de la commune de Tchintabaraden



Les circulations migratoires entre Tchintabaraden et le Maghreb s'inscrivent dans le cadre plus général d'une réactivation des relations humaines entre les deux rives du Sahara à la fin des années 1950, à la faveur de l'émergence des migrations économiques au Sahara central. Des travailleurs peu qualifiés en provenance du Niger se sont installés dans le sud algérien (Brachet 2009).

Facilitées par l'existence d'un dispositif diasporique à la charnière saharo-sahélienne dont la mise en place a été favorisée par la dispersion des populations nomades entre plusieurs États et l'urbanisation du Sahara central (Bourgeot 1995), ces migrations de travail entre le Niger, l'Algérie et la Libye se sont surtout développées après les indépendances. L'amplification de ces migrations résulte de facteurs économiques et politiques. Il s'agit en

particulier des différentiels de développement entre les versants maghrébin et sahélien du Sahara. À partir des années 1960, les grands projets et les politiques de développement déployés par l'Algérie et la Libye grâce à l'exploitation pétrolière ont créé une forte demande de main-d'œuvre peu qualifiée en provenance, en grande partie, des régions sahéliennes et sahariennes des États du versant sud du Sahara (Brachet 2009). Les sécheresses des années 1970 et 1980 auxquelles sont associées des famines et des crises pastorales ont joué le rôle d'accélérateur et, dans la plupart des cas, de déclencheur des mouvements migratoires vers les régions sahariennes de l'Algérie et de la Libye (Brachet 2011).

À partir des années 1990, ces migrations ont été renforcées par les flux de réfugiés touaregs consécutifs à la rébellion ayant secoué la zone. Ces populations se sont alors installées dans les camps frontaliers et en périphérie des principales villes des régions sahariennes de l'Algérie et de la Libye (Pliez 2004).

Par ailleurs, le dégel des relations entre la Libye et le Niger à compter de 1987, ainsi que l'appel lancé par le colonel Kadhafi en direction des jeunes migrants sahéliens les invitant à rejoindre la légion islamique ont aussi contribué au développement des migrations vers la Libye en particulier (Boilley 2011). Plus globalement, la politique d'ouverture de ce pays à l'endroit des ressortissants de l'Afrique subsaharienne prônée dans les années 1990 par son dirigeant au nom du panafricanisme a changé la donne (CEDEAO/CSAO/OCDE 2006). Ainsi, s'est mis en place un véritable système migratoire tourné vers l'Afrique du Nord, et plus particulièrement vers la Libye et l'Algérie. Ce système est principalement animé par les jeunes Touaregs et Arabes.

Outre cette fonction d'espace de départ, la commune de Tchintabaraden est également considérée comme une ville de passage pour les ressortissants des régions de Diffa, Zinder, Maradi, Dosso, Tillabéry et des autres départements de la région de Tahoua, émigrant vers le Maghreb. Elle est aussi devenue un lieu de transit pour des Ghanéens et des Nigériens qui se rendent en Afrique du Nord par les voies terrestres du Sahara central. Cette triple fonction de la ville est assumée grâce à des réseaux mis en place entre la Libye et l'Algérie, mais aussi avec les différentes régions de départ. Les principaux secteurs d'activités occupés par les migrants de Tchintabaraden en Libye sont le bâtiment et la construction, le commerce, la manutention, la garde de troupeaux, la boulangerie, le maraîchage et le gardiennage. Il s'agit d'emplois peu qualifiés.

Ces migrations représentent un enjeu économique significatif dans la mesure où les transferts qui les accompagnent constituent une ressource essentielle pour les ménages restés au Niger.

Les conséquences économiques et sécuritaires des retours : plus de peur que de mal

Les retours massifs de Libye se sont accompagnés d'une réduction drastique des transferts d'argent⁶, accentuant ainsi la situation de vulnérabilité de plusieurs ménages. Mr Mohamed, opérateur spécialisé dans les transferts d'argent en provenance de la Libye, recevait avant la guerre dans ce pays entre 10 à 20 millions de francs CFA par semaine dans son comptoir installé à Tchintabaraden. Avec la guerre, ces montants ont été divisés par trois, voire six⁷. Si, dans les comptoirs de transferts d'argent, les conséquences de la crise libyenne se manifestent par une réduction importante des envois d'argent, dans certains ménages, ces envois se sont totalement arrêtés du fait du retour des migrants. C'est ainsi qu'Aghali, ayant émigré à Sebha en Libye, envoyait quatre à cinq fois par an de l'argent à sa famille pour des montants compris entre 100 000 et 150 000 francs CFA. Depuis son retour, sa famille ne peut plus profiter des ressources de la migration⁸. Cette situation a conduit une autorité communale de Tchintabaraden à comparer les conséquences des retours sur l'économie des ménages à la perte du « premier grenier de la population de Tchintabaraden ».

En plus des conséquences économiques, les retours ont suscité des craintes dans le domaine de la sécurité. La guerre en Libye a favorisé le développement d'un mercenariat auquel auraient participé certains jeunes migrants, d'après un rapport de mission d'avril 2011 du comité *ad hoc* chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire et de Libye. De plus, dans les années 1990 déjà, de nombreux jeunes migrants sahéliens se sont fait enrôler dans la légion islamique du colonel Kadhafi (Boilley 2011). Dans un de ses rapports de mission, le même comité *ad hoc* exprimait ses inquiétudes : « Il y a lieu de noter que la plupart des jeunes déplacés sont sans métier, désœuvrés et désespérés. Certains ont à leur actif des crimes de sang, d'autres sont des repris de justice potentiellement dangereux » (Comité *ad hoc* 2012:21).

En dépit de ce contexte particulier, il n'a pas été enregistré pour autant d'attaque à main armée. De même, aucun vol grave n'a été signalé. Dans l'ensemble, la situation sécuritaire ne s'est pas dégradée malgré les craintes exprimées par un responsable des forces de défense et de sécurité pour qui « à long terme, il est à craindre le regroupement ou l'organisation des migrants de retour sans occupation. Ce qui peut constituer une menace pour la sécurité. Ils sont capables de s'organiser pour le pire quand ils constatent que l'État ne fait rien pour eux [...] L'arrivée des retournés peut engendrer des risques parce que ce sont des gens qui sont habitués à vivre aisément et qui se retrouvent les mains vides. Il y a à craindre du côté de la frontière malienne »

(Entretien du 14 juin 2012). À travers ces propos, ce fonctionnaire nigérien avoue indirectement que rien n'a été fait par la puissance publique pour permettre aux migrants de retour de se réinsérer ; cette démission de l'État est susceptible de favoriser le regroupement des migrants de retour en vue d'organiser la riposte.

C'est à se demander si la faible réactivité collective des migrants tient véritablement à l'efficacité du dispositif mis en place le long des frontières du Niger avec la Libye, l'Algérie, le Tchad et le Mali qui consistait à organiser des patrouilles mixtes pour désarmer les personnes rentrant au Niger avec des armes, ou bien si elle est liée à la grande précarité dans laquelle se trouve la majorité des migrants dont le profil s'éloigne largement de celui du mercenaire, monté en épingle par la presse. Quelles réponses ont été apportées par les différents services de l'État nigérien, mais aussi par les organisations internationales pour gérer ces retours précipités ? Quel rôle ont joué les acteurs de la société civile ainsi que les migrants regroupés en collectifs pluriels dans ce contexte ?

La gestion locale des rapatriés : de l'enregistrement à la réinsertion

La gestion des rapatriés dans la commune comprend à la fois leur accueil, leur recensement et leur réinsertion. Pour comprendre les réponses apportées au niveau communal par les différents acteurs, il est nécessaire de présenter d'abord le dispositif national mis en place par l'État nigérien et les programmes élaborés dans ce sens.

Le dispositif officiel de gestion des rapatriés

Le dispositif national créé par l'arrêté du 24 mars 2011 comprend, au niveau national, un comité ad hoc interministériel, chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire et de Libye et des démembrements aux niveaux régional, départemental et communal. Le comité ad hoc, doté d'un secrétariat permanent, est composé de 25 membres. Ses activités comportent une phase d'urgence et une phase de réinsertion. Dans la phase d'urgence, un programme de 15 milliards de francs CFA visant à assister les rapatriés⁹ a été élaboré. Dans ce cadre, l'État a bénéficié d'un appui de près de 2 milliards de francs CFA du système des Nations Unies pour financer des projets d'assistance humanitaire de l'OIM, de l'OMS, de l'UNICEF et du PAM/UNHAS. L'OIM a assuré le transport pour plus de 10 000 personnes et hébergé dans ses centres d'accueil d'Arlit et Dirkou 10 455 migrants vulnérables entre février 2011 et juin 2012. Environ 60 000 personnes ont également bénéficié de l'assistance de l'OMS à travers ses structures de santé d'Agadez, de Dirkou et d'Assamaka, renforcées pour l'occasion en matériel

médical et personnel. Outre ces organisations, le Comité International de la Croix Rouge (CICR) a hébergé entre avril 2011 et juillet 2012 dans son centre de transit d'Agadez 5 926 personnes, dont 2 788 Nigériens. À ces actions s'ajoute l'acheminement de près de 125 000 personnes dans leurs régions et départements d'origine, financé sur fonds propres de l'Etat qui a versé environ 10 millions de francs CFA aux compagnies privées de transport interurbain (Sonitrav, Air transport, Nijma Transport).

En ce qui concerne le volet réinsertion, le comité ad hoc a élaboré un programme estimé à 25 milliards de francs CFA, destiné à aider plus de 250 000 personnes rapatriées¹⁰. Cependant, seul un milliard de francs CFA a pu être débloqué par l'État. La gestion de ce fonds a été confiée à la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP)¹¹ avec laquelle une convention a été signée pour la circonstance. L'implication de cette institution qui a pour mission la restauration et la consolidation de la paix met en évidence toute l'attention portée par les autorités nigériennes à la dimension sécuritaire des retours des migrants de Libye.

Ce fonds devait servir à financer des projets dans des communes sensibles choisies en fonction de leur degré de vulnérabilité établi par le « Système d'Alerte Précoce », du nombre de rapatriés accueillis et de la situation sécuritaire. Ainsi, dans une première phase, quarante communes ont bénéficié d'un appui financier de 10 millions de francs CFA, alors que la seconde phase a concerné soixante et une communes, dont Tchintabaraden.

À Tchintabaraden, la cellule communale a été créée le 1er juin 2011 avec, pour mission, d'accueillir et d'assister les migrants de retour et de superviser toutes les actions initiées à leur profit par d'autres partenaires. Cette cellule regroupe 78 membres, dont 26 représentants de migrants choisis par quartier. Sa composition témoigne de la volonté d'impliquer tous les acteurs. Dans les faits, cette cellule a rencontré des difficultés pour fonctionner correctement en raison non seulement de l'insuffisance des moyens, mais aussi de son effectif pléthorique. On peut se demander quelles actions ont été entreprises et quelles en sont les limites.

Le recensement des migrants de retour : la fabrique de chiffres

Les opérations de recensement qui constituent un préalable à toute assistance ont été les premières activités menées par la cellule communale. Celle dernière devait diffuser les données recueillies auprès du comité départemental, lequel dressait et validait la liste définitive. La cellule communale a d'abord eu recours aux chefs de quartiers et de villages pour l'appuyer dans sa tâche. De nombreuses insuffisances ont été relevées lors de l'identification et du recensement des migrants.

Le premier problème que moi j'ai constaté c'est d'abord le problème de maîtrise du nombre de retournés. On a des difficultés à savoir qui est retourné et qui ne l'est pas. Quand on nous transmet des listes on n'a pas les moyens de vérifier et on ne peut pas les rejeter aussi. En tout cas au niveau du comité ça nous a posé un problème et j'imagine que c'est la même chose pour la mairie. Il y a vraiment eu un problème au niveau de l'identification des retournés (Entretien du 14 juin 2012 avec le directeur départemental de l'agriculture à Tchintabaraden).

La logique clientéliste a prévalu pendant les opérations de recensement. De nombreux témoignages font ressortir que, parmi les migrants de retour recensés, ont été comptabilisés des individus n'ayant jamais émigré en Libye ou des migrants revenus avant la crise. Le gonflement des chiffres avait pour motif principal de faire profiter le maximum de personnes de l'assistance espérée. Et, à l'inverse, de nombreux migrants n'ont pas pu être recensés, comme en témoigne ce propos :

Nous avons arrêté le recensement après le 16 juin bien qu'il y ait eu des migrants qui étaient arrivés après. Les gens avaient commencé à se décourager et avaient perdu tout espoir. Certains avaient commencé à repartir en ce moment. Ils disent préférer mourir dans la guerre que de rester crever de faim et c'est comme ça qu'ils continuent à braver tous les risques liés à la situation de crise en Libye. Ceux qui étaient arrivés après le 16 juin ne s'étaient même pas présentés à la mairie pour se faire enregistrer parce qu'ils ont vu que même ceux qui étaient arrivés avant eux n'avaient rien eu (Entretien du 15 juin 2014 avec le SG Mairie de Tchintabaraden).

Le choix d'actions souvent inappropriées

Dans le cadre du programme réinsertion, le comité ad hoc a mis à la disposition de la commune de Tchintabaraden 20 millions de francs CFA répartis en deux phases. La première enveloppe d'un montant de 10 millions de francs CFA a été répartie de la façon suivante : 2,6 millions de francs CFA pour appuyer huit coopératives des migrants dans le cadre des microcrédits, 2,4 millions de francs FCFA pour l'achat de 34 tonnes d'aliments bétail distribués dans des banques d'aliments bétail, 2 millions de francs CFA pour l'appui aux cultures maraîchères à travers l'achat de kits, de semences et la formation et l'encadrement des comités de gestion, 2 millions de francs CFA pour financer trois missions de sensibilisation sur la sécurité et 1 million pour le suivi des activités.

Pour bénéficier de ces appuis, la mairie a demandé aux migrants de retour de se constituer en coopératives ou groupements, une option que ces derniers critiquent. D'après un leader d'opinion,

la création d'une coopérative est un processus long et coûteux qu'on ne devrait pas demander à quelqu'un qui a été chassé par la guerre de suivre. Pour avoir l'agrément d'une coopérative, il faut payer 20 000 francs CFA, dont 5 000 correspondant aux frais de signature de l'agrément (Entretien du 27 juin 2007 à Tchintabaraden avec un leader d'opinion).

À travers ces propos, on comprend que les migrants rentrés les mains vides n'ont pas le temps de prendre leur temps. Cette faible réactivité des structures de décision n'est pas un hasard. Elles comptent aussi sur le découragement des refoulés, tablant sur le fait qu'ils vont repartir et qu'ils ne seront plus ainsi à prendre en charge.

Une vingtaine de coopératives ont été ainsi créées, mais rares sont celles qui ont bénéficié de la «rente» de la réinsertion, en raison de la modicité des moyens accordés.

Avec l'enveloppe de la deuxième phase, 7 500 000 francs CFA, du son de blé a été acheté pour être revendu à prix modéré.

La mairie a acheté du son qu'elle a revendu à 6000 francs CFA le sac. En plus ce ne sont pas les refoulés qui ont acheté le son, ce sont des commerçants qui ont distribué de l'argent aux jeunes et aux femmes pour leur acheter le son, moyennant 1000 francs CFA de commission. Par la suite, le même son a été réintroduit sur le marché et revendu à 12 000 francs CFA le sac (Entretien du 16 juin 2012 à Tchintabaraden avec un leader communautaire).

Sans contrôle du dispositif, des dérives sont en effet possibles. Un responsable de l'union des coopératives des « retournés » de la Libye et de la Côte d'Ivoire soulignait, quant à lui, le caractère déplacé de l'opération : « Il n'y a pas un retourné qui est arrivé avec une chèvre ou une vache de la Libye » (Entretien du 16 juin 2012 à Tchintabaraden). Un autre *leader* communautaire de surenchérir : « Qu'est ce qu'un refoulé va faire avec du son ? Il n'est pas un animal pour le manger, il a besoin de la nourriture pour lui même » (Entretien du 16 juin 2012 à Tchintabaraden).

Cette opération a davantage profité aux commerçants et à certains élus locaux qu'aux populations en situation de précarité, une dérive en définitive assez courante en Afrique de l'Ouest. Pourtant, un responsable municipal trouve ce choix justifié.

« La HACP a donné une autre enveloppe de 10 millions et avait demandé de l'investir au profit de la commune. Vu le problème de fourrage qu'il y a actuellement, le conseil avait proposé d'acheter du son et de vendre à un prix modéré aux gens de la commune. 7 500 000 francs CFA ont été utilisés pour acheter et vendre du son de blé à la population. On avait voulu consacrer cette vente aux seuls retournés, mais on s'est rendu compte que ce sont les parents des retournés ou eux-mêmes qui possèdent des animaux parce qu'il

y a de retournés chez tout le monde. Comme ça on a décidé de vendre à tout le monde » (Entretien du 15 juin 2012 à Tchintabaraden).

Ces propos montrent que ce n'est pas la cellule communale de gestion des rapatriés pourtant investie de cette mission qui a décidé de cette opération, mais plutôt le conseil communal dont n'est membre aucun rapatrié. Cette opération a suscité une tension entre les conseillers municipaux et le maire¹² et entre ce dernier et les rapatriés¹³.

Dans la plupart des cas, les rapatriés enquêtés affirment avoir été faiblement impliqués dans l'identification des actions qui leur étaient destinées¹⁴ ainsi que dans le choix des bénéficiaires. Les contestations suscitées par l'opération « vente de son » mettent en évidence, dans une large mesure, cette faible implication.

Des interventions humanitaires mal coordonnées

Plusieurs organismes humanitaires ont assisté l'État nigérien dans la gestion des migrants de retour. Au nombre de ces partenaires, on peut citer l'OIM qui a financé des projets individuels pour plus de deux cents migrants, visant à favoriser leur réinsertion par l'exercice d'activités telles que la mécanique, l'embouche, le maraîchage, le petit commerce, la couture, la boulangerie et les taxis moto. L'ONG Oxfam a également financé des opérations « argent contre travail » à travers une ONG locale, l'AD-KOUL. Cinq cents ménages ayant accueilli des migrants de retour répartis dans onze villages ont pu ainsi bénéficier de cette opération. De son côté, le Programme alimentaire mondial a initié, courant 2012, des opérations *Food for work* exécutées par l'ONG Africair. Ces actions ont été conduites dans les villages déclarés vulnérables à l'issue de l'évaluation de la campagne agricole 2010. Dans une autre intervention financée par la FAO, exécutée par AD-KOUL et destinée à la reconstitution de cheptel, trois mille têtes de petits ruminants ont été distribuées à six cents ménages pour renforcer les capacités à faire face à la fois à la crise alimentaire et au retour des migrants. Au nombre des intervenants figure également le programme « Filets sociaux » financé par l'État nigérien, appuyant cent quarante-six ménages ayant accueilli des migrants de retour.

Si les acteurs humanitaires ont travaillé en concertation avec les services techniques locaux, en réalité la cellule n'avait aucune emprise sur leurs activités. De plus, il n'y avait pas de synergie dans les actions ; chaque partenaire, en fonction de ses missions et de son domaine d'intervention, identifiait ses ménages ou migrants bénéficiaires. Cette absence de coordination et de synergie a favorisé le développement de logiques clientélistes. Ainsi, des personnes n'ayant jamais émigré en Libye se sont retrouvées sur des listes de bénéficiaires, donnant lieu à des protestations de la part des groupements de rapatriés.

Conclusion

L'étude des modes de gestion des retours des migrants met en évidence deux types de dispositifs. Il s'agit du dispositif national officiel mis en place par l'État, avec l'appui de certains partenaires et organisations urgentistes. En marge de ce dispositif, d'autres acteurs formels s'appuyant parfois sur les ONG locales sont intervenus sans qu'il y ait eu une véritable coordination entre tous les intervenants.

Les actions s'articulent autour de deux logiques : l'urgence et le durable. Les actions s'inscrivant dans une logique d'urgence portent principalement sur le renforcement des capacités des ménages de rapatriés à surmonter la crise alimentaire à travers des opérations de distribution d'argent et de vivres contre travail et octroi d'aide financière. Elles ont porté aussi sur le renforcement des capacités productives des rapatriés en les appuyant dans le maraîchage et l'élevage de petits ruminants. Quant aux actions inscrites dans une logique de durabilité, elles consistent à favoriser la réinsertion des rapatriés en renforçant leurs capacités dans des activités qu'ils exerçaient en Libye (menuiserie, boulangerie...), mais qui ne les intéressent pas nécessairement une fois de retour au pays.

Malgré les faibles capacités de l'ensemble de ces dispositifs à répondre aux attentes des migrants dans un contexte politique et économique difficile, à l'image de ce qui s'est passé au Mali voisin, les retours n'ont pas eu à court terme les conséquences redoutées.

Est-ce en raison de l'efficacité des dispositifs de gestion mis en place ? Ou bien parce que les effets potentiels de ces retours ont été exagérés par les différents acteurs ? Ne peut-on pas associer cette « réussite apparente » de la gestion des retours à la flexibilité des migrations ?

Peut-on conclure que la prise en compte de la dimension sécuritaire dans les actions de gestion des migrations de retour a permis d'atténuer les conséquences en matière de sécurité ? Les actions de sensibilisation financées grâce aux fonds mis à la disposition de la mairie par le HACP ont mobilisé les ex-chefs de la rébellion rebaptisés localement « cadres de la paix » ainsi que les autorités administratives et communales. Elles ont porté sur les conséquences négatives de la rébellion et la nécessité de préserver la paix. Elles ont été mises aussi à profit pour organiser symboliquement des cérémonies de remises volontaires d'armes¹⁵.

La mobilisation des rapatriés, qu'elle soit suscitée à travers la création des groupements ou qu'elle soit spontanée à travers la mise en place de structures de défense de leur réinsertion, met en évidence le développement de logiques clientélistes visant à instrumentaliser ces associations pour accéder à la « rente » de la réinsertion.

En dehors des dispositifs officiels, on oublie souvent le rôle des dynamiques de gestion par le bas. La solidarité familiale, notamment, a été le premier niveau de soutien des migrants, en dépit de la situation alimentaire et pastorale difficile et de la dépendance de nombreux ménages vis-à-vis des ressources de la migration. Cette solidarité familiale a été un facteur important d'atténuation des effets négatifs de ces retours, même si les ménages disposant de rapatriés ont été les premières à bénéficier de l'assistance.

Par ailleurs, l'histoire des migrations de retour sous la contrainte au Niger rappelle que celles-ci n'ont jamais constitué un risque majeur et qu'elles se sont accompagnées de retours, mais aussi d'adaptation des migrants à travers l'exploration d'autres destinations. De nombreux migrants, bien que conscients de la situation sécuritaire préoccupante en Libye, sont repartis dans ce pays. Si les migrants émettent des inquiétudes concernant leur sécurité et le respect de leurs droits, ils n'expriment cependant aucun doute quant à l'existence de réelles opportunités de travail en Libye, d'autant plus que la reconstruction de ce pays crée un véritable besoin de main-d'œuvre.

Pour les autorités nigériennes, ces départs constituent un soulagement face aux attentes immenses des migrants de retour et à leur impuissance à y répondre efficacement.

Par ailleurs, depuis 2011, les circulations migratoires entre le Niger et la Libye sont alimentées par les flux et reflux de migrants au gré des expulsions et des refoulements aux frontières de ce pays. Ces circulations se poursuivent malgré la fermeture des maisons d'accueil des migrants à Agadez en novembre 2013 et en dépit de l'interdiction faite aux transporteurs de les acheminer vers l'Algérie ou la Libye. Ces mesures ont été prises par le gouvernement nigérien à la suite du décès en octobre 2013 de quatre-vingt douze migrants originaires du sud du pays.

Notes

1. À la date du 7 juillet 2012, le comité *ad hoc* chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire et de Libye a recensé 269 447 personnes, dont 6 278 ressortissants d'autres pays. Ces chiffres incluent 114 500 personnes en provenance de la Libye, 20 314 de la Côte d'Ivoire, 1 090 de l'Algérie, 10 000 du Nigeria, 123 943 autres entrées (personnes recensées par les cellules communales) (Cabinet du premier ministre, 2013). Un rapport de 2012 de l'OIM fait état du retour de 97 820 migrants au 14 mars 2012, dont 16 664 par la voie aérienne.

2. L'hebdomadaire *L'évènement* dans ses parutions du 7, 24, 31 mars 2011 consacre des articles sur les risques sécuritaires.
3. Arrêté du 24 mars 2011 portant création du comité ad hoc chargé de la coordination et du suivi de la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire et de Libye.
4. Cette communication tire sa substance des résultats d'une recherche réalisée dans le cadre du projet PERILAN-N, Évaluation des risques au Niger et sur l'axe Niger-Nigeria porté par l'Institut Français d'Afrique (IFRA) au Nigeria et le Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), et qui a pour objectif d'évaluer les risques religieux et socioéconomiques au Niger et sur l'axe Niger-Nigeria. Dans ce cadre, 34 entretiens formels ont été réalisés avec les groupes stratégiques suivants : autorités administratives et traditionnelles, responsables des services techniques départementaux, de la cellule communale de gestion des migrants de retour de Libye et de Côte d'Ivoire, des forces de défense et de sécurité, cadres de la paix (ex-chefs de front de la rébellion des années 1990), membres des groupements des « retournés de la Libye », responsables des ONG et projets ayant assisté les migrants de retour et quelques migrants de retour. Des entretiens complémentaires ont été réalisés à Niamey auprès des membres du Comité ad hoc chargé de la gestion des migrants de retour de Côte d'Ivoire et de Libye, des responsables de la HACP.
5. Statistiques fournies par la direction de la surveillance du territoire.
6. À Tchintabaraden, deux commerçants assurent le transfert de fonds en provenance de Libye. Les migrants confient leur argent à leurs représentants dans ce pays qui, à leur tour, appellent Tchintabaraden pour instruire le paiement. Les destinataires des transferts opèrent les retraits les jours de marché. Tous les intervenants au long de la chaîne perçoivent des petites rétributions. La commission est très flexible et peut varier d'une personne à une autre. Elle était de 700 francs CFA pour 10 000 francs CFA envoyés en juin 2012.
7. Entretien du 23 juin 2012 au marché de Tchintabaraden.
8. Entretien du 17 juin 2012 à Tchintabaraden.
9. Ce programme consiste à octroyer : (i) une aide alimentaire d'urgence à octroyer pendant trois mois à 105 000 refoulés pour un montant évalué à 1.811 250 000 francs CFA; (ii) des semences améliorées de mil et de niébé à distribuer à 50 000 refoulés pour réaliser des activités agricoles à hauteur de 440 000 000 francs CFA ; (iii) distribution de petits ruminants à 15 000 refoulés se trouvant en zone à vocation pastorale pour une valeur de 1.815.000 000 francs CFA ; (iv) cash transfert à 100 000 refoulés pour un montant de 11 000 000 francs CFA à raison de 25 000 francs CFA par mois pendant quatre mois pour chaque refoulé, en vue de leur permettre de s'adonner à des activités génératrices de revenus et de s'intégrer ainsi dans le tissu économique local.
10. Ce programme comprend trois axes majeurs que sont l'appui aux conditions d'installations des ménages, la création d'opportunité économique au niveau local, la création des conditions pouvant assurer une sécurité alimentaire et l'accès à l'emploi durable aux retournés de Libye, de Côte d'Ivoire et du Nigeria.
11. La HACP a été créée par décret n°2011-217 du 26 juillet 2011. C'est un service rattaché à la présidence de la République dont la mission est la restauration et

la consolidation de la paix sur l'ensemble du territoire. Elle remplace la haute Autorité à la Réconciliation nationale et à la Consolidation de la Démocratie qui, elle-même, remplace le Haut commissariat à la Restauration de la Paix, créé en 1994. Au départ, cette institution s'occupait du dialogue, de la négociation, de la médiation, de la signature et de la mise en œuvre des accords de paix successifs ainsi que des mesures prises par le gouvernement, pour le suivi des accords (opérations d'insertion dans les administrations publiques, dans les sociétés d'État). Cette structure a été instruite par le président de la République avec, pour mission, de prendre en charge les menaces présentes en vue de minimiser les effets de la crise libyenne sur la quiétude sociale.

12. La mairie assure la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la Banque Aliments Bétail tandis que la direction départementale de l'élevage en est l'agence d'exécution. Un malentendu autour de l'octroi du marché de son a surgi par la suite entre les conseillers et le maire, malentendu qui a même suscité un dépôt d'une motion de défiance contre le maire par un groupe de conseillers. Les débats contradictoires autour de la motion ont eu lieu le 23 juin 2012 à l'occasion d'une session extraordinaire du conseil. Mais la médiation des chefs coutumiers a fini par concilier les conseillers qui avaient abandonné alors la motion.
13. Des mouvements de protestation ont été organisés à la mairie par les migrants de retour.
14. Au moment des enquêtes, ces fonds utilisés pour la vente à prix modéré ont été restitués avec un manque à gagner de 3 500 000 francs CFA.
15. Deux cérémonies de remise volontaire d'armes par des migrants de retour de la Libye ont été organisées les 12 et 18 juin 2012 dans deux localités de la commune de Tassara (Tarissadat et Tadouk).

Références

- Bensaâd, A., 2003, « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.19, n° 1, pp. 7-28.
- Bensaâd, A., 2004, « De l'espace euro-maghrébin à l'espace euro-africain : le Sahara comme nouvelle jonction intercontinentale », *L'Année du Maghreb*, n° 1, pp. 83-100.
- Boilley, P., 2011, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *L'Année du Maghreb*, VII, pp. 151-162.
- Boulouvi, M., 2009, « Le Niger, carrefour des réseaux migratoires africains », in M. Trémolières, (éds.), *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines. Perspectives africaines et européennes*, Paris, OCDE/CSAO, pp. 209-218.
- Bourgeot, A., 1995, *Les sociétés touarègues, nomadisme, identités, résistances*, Paris, Karthala.
- Boyer, F., 2005, « Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré: la pauvreté désavouée », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, n° 8, 5. Jg., pp. 47-67.
- Brachet, J., 2005, « Migrants, transporteurs et agents de l'Etat : rencontre sur l'axe Agadez-Sebha », *Autrepart*, n° 36, pp. 43-62.

- Brachet, J., 2009, « Les migrations vers et à travers le Sahara central : représentations et pratiques de l'international au local », in M. Trémolières, (éds.), *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines. Perspectives africaines et européennes*, Paris, OCDE/CSAO, pp. 219-230.
- Brachet, J., 2011, « De quelques aspects des dimensions politiques et économiques des circulations migratoires au Sahara central », *L'année du Maghreb*, VII, pp. 251-260.
- Bredeloup, S., 1995, « Tableau synoptique. Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », *Mondes en développement*, t. 23, n° 91, pp. 117-121.
- Bredeloup, S., 2003, « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *Revue Européennes des Migrations Internationales*, vol. 19, n° 2, pp. 83-113.
- Bredeloup, S., 2006, « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés burkinabé de Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, n° 217, pp. 185-201.
- Bredeloup, S., Kourago, O., 2007, « Quand la « crise » ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs Burkinabé émigrés », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 23, n° 3, pp. 133-149.
- Bredeloup, S., Pliez Olivier, 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, n° 36, pp. 3-20.
- Bredeloup, Sylvie, Pliez Olivier, 2011, *The Libyan migration corridor*, European University Institute Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- CEDEAO/CSAO/OCDE, 2006, *Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les migrations*, Paris, OCDE/CSAO, 24 p.
- Comité ad hoc de gestion des rapatriés 2011, *Rapport de mission sur les rapatriés de la Libye, de la Côte d'Ivoire ou d'ailleurs dans le département de Gouré : Zinder*.
- De Haas Hein, 2007, « Le mythe de l'invasion. Migrations irrégulières d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union Européenne », *Travail de recherche de l'IMI*, 81 p.
- Fews, Net, 2011, *Les transferts à Loga, Tahoua, Tanout et Gouré face aux crises en Libye et Côte d'Ivoire*, Fews Net : Famine Early Warning Systems Network, juillet (Le Réseau de Systèmes d'Alerte Précoce contre la Famine), 27 p.
- Hamani, O., 2008, « La crise alimentaire au Niger », *Afrique Contemporaine*, vol.1, n° 215, pp. 199-216.
- Haut Commissariat à la Restauration de la Paix 2007, *Analyse intégrée des facteurs de risques au Niger*, Niamey.
- Institut National de la Statistique, 2014, *Résultats globaux définitifs du 4ème Recensement général de la population et de l'habitat 2012*, 351 p.
- Mounkaïla, H., 2010, « Circulations transsahariennes et vie de transit à Agadez (Niger) », in M. Zongo, *Les enjeux autour de la diaspora Burkinabé. Burkinabé à l'étranger, étrangers au Burkina*, Paris, L'Harmattan, pp. 45-76.
- Mounkaïla, H., 2007, *Analyse de la situation de la migration de transit à partir du Niger vers le Maghreb et au-delà*, UNFPA, Niamey, 68 p. OIM, 2007, *Migration au Niger : Profil National 2009*, Genève-Dakar.

- Ouedraogo, T., 2010, « Accueil et réinstallation des rapatriés de Côte d'Ivoire dans les déplacements de Gaoua et de Batié, Burkina Faso », in M. Zongo, (éds.), *Les enjeux autour de la diaspora burkinabé. Burkinabé à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*.
- Ricca, S., 1990, *Migrations internationales en Afrique. Aspects légaux et administratifs*, Paris, L'Harmattan.
- Robin, N., 1996, *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*. Paris, ORSTOM.
- Sall, B., 2005, *Migration de travail et protection des droits humains en Afrique (Gabon, le Niger, le Cameroun, le Bénin)*, Paris, UNESCO.

